



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE  
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

**AVIS PUBLIC**  
**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 13 mars 2017, le conseil de la Ville de Normandin a adopté les règlements suivants :

- Le règlement numéro S.Q.-17-04 (518-2017), concernant les animaux.
- Le règlement numéro 515-2017, concernant l'occupation et entretien des bâtiments.

Avis est de plus donné que les textes de ces règlements sont déposés et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 15 MARS 2017.

Lyne Groleau  
Directrice générale et greffière

(Publié dans le journal «Nouvelles Hebdo», édition du 22 mars 2017)